

Les Abbesses de Gagny-Chelles

Association de loi 1901

67 avenue Paul-de-Kock 93220 GAGNY

Email : blogmaster@gagny-abbesses.info

Tél : 06.70.17.15.43

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1, place Foch
93220 GAGNY**

Envoi en Accusé Réception.

Date : 17 Février 2009 (17/02/2009)

Objet : Edito du Bulletin Municipal du mois de Février 2009.

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous adresser ce présent courrier afin de **répondre à votre** Edito du Bulletin Municipal du mois de Février 2009.

Nous étions en attente d'une nouvelle réunion de travail avec vous afin d'avancer dans la concertation sur notre projet du Parc Saint-Pierre et Beauzet et sur la résolution du problème de localisation du futur gymnase Théodore Monod.

Lors de notre rencontre du 24 Janvier dernier, **vous sembliez parfaitement disposé à collaborer avec nous**. Vous nous avez même laissé entendre que vous étudieriez les possibilités existantes afin de trouver un autre emplacement pour l'édification du gymnase.

Le 27 Janvier dernier, nous avons même adressé **un courrier vous sollicitant une nouvelle réunion de travail**, une rencontre que nous voulions aussi positive et constructive que possible. Ce courrier est resté malheureusement sans réponse à ce jour.

Alors quand nous avons pris connaissance de l'édito du Bulletin Municipal du mois de Février 2009, notre surprise a été des plus totales.

Sur la forme, nous déplorons la manière que vous avez eu de **ne pas citer nominativement notre association**. Nous vous invitons donc à l'avenir, dans le cadre de vos déclarations officielles, d'éviter ce genre de méthodes.

Nous vous demandons donc de nous accorder un droit de réponse dans le prochain Bulletin Municipal du mois de Mars 2009 (le plus tôt sera le mieux). Car nous contestons vigoureusement la forme mais également le fond de votre édito.



1. La préservation de la ZNIEFF de la carrière Saint-Pierre :

Dans cet édito, vous vous targuez que vous avez toujours été animé d'une volonté de préserver la nature de la carrière Saint-Pierre de Gagny. Si c'est effectivement le cas, ce dont nous doutons fortement, pourriez vous nous fournir des réponses claires et précises aux interrogations suivantes ?

- Comment expliquez-vous le **projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)** sur la carrière Saint-Pierre accordé en 1999 à la société France Construction ? Comment pouvez-vous nous expliquer les 3 années de procédures juridiques avec l'association « Gagny Environnement » pour empêcher ce désastre écologique annoncé ? **Un danger qui fut finalement écarté en 2002 par l'application d'une décision de justice en faveur de l'association ci-dessus citée.**
- Pourriez vous nous expliquer pourquoi, malgré des demandes répétées de l'association « Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron », il n'existe **aucun arrêté de protection des biotopes de la ZNIEFF** de type 1 de la carrière Saint-Pierre et Beauzet* ?
- Pourquoi malgré l'application, d'une manière très ambitieuse, par le Conseil régional du **plan Natura 2000*** sur la plupart des espaces verts de Seine St Denis, **vous n'avez jamais souhaité que la ZNIEFF de Gagny en fasse partie**, alors que l'Association « Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron" en avait proposé l'éligibilité ?
- Comment expliquez vous que **l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France** possède l'autorisation de préempter les terrains de la partie Chelloise de la ZNIEFF de la carrière Saint-Pierre et Beauzet tandis qu'elle n'y est pas autorisé sur Gagny ? Il convient de préciser également que ce site n'a jamais été inscrit en Espace Naturel Sensible. Pourquoi ?
- Pourquoi, d'une façon plus générale, n'avez-vous **jamais présenté un plan précis de préservation** d'un des plus hauts lieux de la biodiversité de l'Est Parisien que constitue la carrière Saint-Pierre et Beauzet ?
- Pourquoi le 08 février 2000, le Parisien (vous savez, le journal du matin) présentait, dans un article d'une page entière, **les 550 habitations prévues dans la carrière Saint-Pierre**. Pourriez-vous nous expliquer ? Etait-ce une erreur journalistique ?

Ainsi, à la lumière de ces interrogations, nous estimons que vous n'avez jamais pensé sérieusement à préserver le patrimoine naturel de la carrière Saint-Pierre.

* **ZNIEFF** désigne une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. L'inventaire des ZNIEFF est validé scientifiquement dans chaque région par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel puis nationalement par le Muséum national d'histoire naturelle. Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire.

* Les objectifs de **Natura 2000** : Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

2. La construction du gymnase Théodore Monod la ZNIEFF de la carrière Saint-Pierre :

Concernant, l'emplacement du futur gymnase Théodore Monod, nous voudrions apporter quelques précisions d'importance:

- Votre acharnement à ne pas trouver un autre emplacement montre clairement votre volonté **de saccager l'un des plus hauts lieux de la biodiversité** en région Ile de France.
- L'emplacement que vous avez choisi pour l'édification du gymnase va **détruire des espèces naturelles rares et protégées** (Conocéphales gracieux, Mantes religieuses, Epiaires droites, Tétraglonoble siliquieux, Carabes chagrinés, Coqueret ou amour en cage, Rhinanthé à crête de coq, Lin cathartique, etc.). **Certaines plantes présentes sur la parcelle comme l'Epiare Droite ou encore le coqueret n'ont pas été observées ailleurs en Seine-St-Denis (unique station connue dans le département). Votre conseillère en la matière Mme Christiane Lichtlé a pu, par elle-même, le constater lors d'une visite du site organisée par nos soins en décembre dernier.**
- Ce choix délibéré va littéralement détruire **2 pelouses calcaro-marneuses** qui sont définies comme des **habitats prioritaires en Europe (soit ¼ des pelouses du site)**. Il compromet aussi gravement notre volonté d'un parc naturel afin de préserver les biotopes de la ZNIEFF et d'améliorer la qualité de vie des Gabinien et des habitants de la région.
- Vous oubliez surtout de préciser que vous désirez installer **un gymnase sous des lignes à haute tension. Il en va de la sécurité de nos enfants.** Vous auriez du choisir un autre emplacement. Ne serait ce qu'en appliquant **un principe simple de précaution**. Oseriez-vous affirmer que c'est vraiment sans danger tandis que le sujet fait **polémique au niveau européen** (en Suède par exemple, votre projet serait tout simplement illégal) ?
- Les associations « Gagny Environnement » et « Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron » vous ont déjà alerté à maintes reprises, ces dernières années et jusqu'à très récemment, du danger écologique de construire le gymnase à cet endroit de la ZNIEFF. **Des mises en garde répétées que vous avez choisi délibérément d'ignorer.**
- Vous omettez de signaler qu'une des alternatives que nous proposons est **un terrain inoccupé d'une taille équivalente, localisé dans le chemin d'accès aux Abbesses**. Ce terrain est contiguë au collège Théodore Monod et son propriétaire semble être le même à savoir la société Saint-Gobain. C'est un détail qui pourtant nous semblait d'une importance capitale. **Pourquoi détruire des espèces protégées et rares sur la ZNIEFF quand vous avez à disposition et dans la même zone cadastrale d'anciens bâtiments industriels désaffectés depuis 30 ans ? C'est une pure question de bon sens ! Le patrimoine naturel n'a pas de prix Mr Teulet.**
- Vous avez également oublié de signaler que tous les aménagements du Parc que nous proposons à Gagny ont été pensés comme **étant environnementales compatibles**. Ce qui n'est pas le cas du terrain que vous avez choisi pour l'édification du gymnase. C'est un détail essentiel à la compréhension de notre projet que vous avez choisi d'omettre afin d'essayer de vous justifier.
- **Existe-t-il une contrepartie occulte à l'obtention auprès de Saint-Gobain d'un terrain de 5000m² pour un euro symbolique ?**
- Parmi les opposants officiels à l'édification de Gymnase sur la ZNIEFF de la carrière Saint-Pierre nous trouvons :
 - La liste du Parti Socialiste Gabinien représentée par Mme Galashka
 - La liste « Ensemble pour l'Avenir des Gabinien – Parti Radical de Gauche et Sans Etiquette » représentée par Mr Dhoëdt
 - La liste « Gagny en Mouvement » représentée par Mr Bruch

Vous déclarez dans cet éditto que nous vous avons menacé. Nous n'avons menacé personne Mr Teulet, nous nous estimions, jusqu'à la lecture de cet éditto, dans une phase de négociation afin de trouver une solution concertée. Une collaboration que vous avez donc choisie sciemment de rompre.

Il convient de préciser que 3 associations ont cosigné un recours gracieux à votre attention pour contester la modification du Plan d'Occupation des Sols permettant la construction du gymnase sur la ZNIEFF : « Gagny Environnement », « Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron » et « Les Abbesses de Gagny-Chelles ». **Par honnêteté intellectuelle, vous auriez du le préciser dans votre éditto.**

Théodore Monod, le grand naturaliste du désert disparu depuis peu, aurait particulièrement apprécié que son nom soit associé à un tel projet de massacre écologique.

Nous voulions également vous signaler que 5000m² sur 50 hectares, cela fait 1 pour 100 de la surface de la zone et pas 1 pour 1000. C'est important dès fois, l'exactitude des chiffres.

A la lumière de ces éléments Mr Teulet, nous vous demandons une ultime fois d'installer votre gymnase en dehors de la ZNIEFF Saint-Pierre et Beauzet et d'éviter pour la santé de nos enfants la présence de lignes à haute tension en dessous de votre projet.

Malgré cet éditto particulièrement malheureux, nous désirons toujours qu'une concertation positive soit menée entre notre coalition d'associations et la municipalité que vous représentez.

Sur des sujets aussi importants que l'avenir du patrimoine naturel que constitue la carrière Saint-Pierre, vous devez de respecter les associations locales qui désirent collaborer avec vous pour le bien commun de l'ensemble des habitants de l'Est Parisien.

Dans l'attente urgente d'une réponse de votre part,

Cordialement,
Christophe NEDELEC
Président de l'Association « Les Abbesses de GAGNY-CHELLES »